

(N<sup>o</sup> 19.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1886.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1887.

(Voir les n<sup>os</sup> 104, XII, session de 1885-1886, et 15, session de 1886-1887, de la  
Chambre des Représentants, et 7, session de 1886-1887, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Vice-Président; VAN PUT, le Comte  
LE GRELLE, HARDENPONT, CASIER et LEIRENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fixe, pour l'exercice  
1887, le montant des non-valeurs à . . . . . fr. 654,000  
et celui des remboursements à . . . . . 1,033,000  
Soit ensemble . . . . . fr. 1,687,000  
même chiffre que celui voté pour 1886.

Aucune observation n'ayant été présentée, la Chambre des Représentants,  
dans sa séance du 2 décembre, a voté le budget à l'unanimité des 95 membres  
présents.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, vous en propose  
l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
LEIRENS-ELIAERT.

*Le Vice-Président,*  
Baron P. BETHUNE.